

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

91

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND ANNECY

SEANCE du 21 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois

Le vingt et un du mois de décembre à dix-huit heures

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le quinze décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni salle Cap Périaz à Anancy (Seynod) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

11 JANV.
2024

Déposée en
Préfecture le

10 JANV.
2024

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Nicole BLOC, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Bilel BOUCHETIBAT, Stéphane BOUCLIER, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Odile CERIATI-MAURIS, Josette CHARVIER, Martine COUTAZ, Jean-François DEGENNE, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, David DUBOSSON, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Fabien GERY, Jean-François GIMBERT, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, François LAVIGNE-DELVILLE, Christiane LAYDEVANT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Karine LEROY, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Antoine de MENTHON, Catherine MERCIER-GUYON, Patricia MERMOZ, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Marie-Luce PERDRIX, Tony PESSEY, Christian PETIT, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Yannis SAUTY, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR

Avaient donné procuration

François ASTORG à Fabien GERY, Frédérique BANGUÉ à Isabelle DIJEAU, Corinne BOULAND à Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Vanessa BRUNO à Didier SARDA, Lola CECCHINEL à Alexandre MULATIER-GACHET, Henri CHAUMONTET à Isabelle BASTID, Roland DAVIET à Ségolène GUICHARD, Noëlle DELORME à Gilles ARDIN, Fabienne DULIEGE à David DUBOSSON, Gilles FRANÇOIS à Marc ROLLIN, Aurélie GUEDRON à Alexandra BEAUJARD, Christian MARTINOD à Franck BOGEY, Pierre-Louis MASSEIN à Samuel DIXNEUF, Thomas MESZAROS à Jean-Luc RIGAUT, Philippe MORIN à Martine COUTAZ, Michel MUGNIER-POLLET à Jean-Pascal ALBRAN, Agnès PRIEUR-DREVON à Bruno LYONNAZ, Guillaume TATU à Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Gilles VIVIANI à Jacques ARCHINARD

Etaient excusé(e)s

Patrick BOSSON, Sandrine DALL'AGLIO, Frédérique KHAMMAR, Christophe PONCET

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20231221-13329-DE-1-1
en date du 10/01/24 ; REFERENCE ACTE : DEL-2023-353

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

PLU DE SEVRIER - MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 4 - MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DU PROJET AU PUBLIC

Christian ANSELME, rapporteur

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'Urbanisme et notamment les articles L153-36 et suivants et L153-45 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L410-1 et L411-2 ;

Vu le code de justice administrative et notamment les articles R421-1 et R421-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2016-0056 du 29 juillet 2016 portant fusion de la Communauté de l'agglomération d'Annecy et des communautés de communes du pays d'Alby, du pays de Filière, de la rive gauche du lac d'Annecy et de la Tournette ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2018-0066 du 21 décembre 2018 approuvant les statuts du Grand Annecy ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Sevrier du 16 décembre 2013 approuvant le plan local d'urbanisme (PLU) de Sevrier ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Annecy n° DEL-2021-244 du 30 septembre 2021 approuvant la modification n° 3 du PLU de Sevrier ;

Vu l'arrêté de la Présidente du Grand Annecy n° ARR-2022-12 du 11 février 2022 portant mise à jour n° 2 du PLU de Sevrier ;

Vu l'arrêté de la Présidente du Grand Annecy n° ARR-2023-13 du 23 juin 2023 prescrivant la modification n° 4 du PLU de Sevrier.

Le PLU de Sevrier a été approuvé par délibération du Conseil municipal de Sevrier du 16 décembre 2013. Il a fait l'objet de plusieurs procédures d'évolution, dont les dernières sont les suivantes :

- modification n° 3 par délibération du Conseil communautaire du Grand Annecy n° DEL-2021-244 du 30 septembre 2021 ;
- mise à jour n° 2 par arrêté du Grand Annecy n° ARR-2022-12 du 11 février 2022.

Par arrêté n° ARR-2023-13 du 23 juin 2023, la Présidente du Grand Annecy a engagé la procédure de modification n° 4 du PLU de Sevrier pour :

- prendre en compte le déféré préfectoral concernant l'annulation du permis de construire n° PC07426721X0041 du 10 mars 2022 ;
- modifier l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) du centre pour prendre en compte les évolutions du projet ;
- ajuster le règlement écrit pour préciser certaines règles, améliorer la compréhension de certaines et faciliter l'instruction après retour d'expérience.

La procédure de modification n° 4 nécessite la mise à disposition du dossier au public. Ce projet de modification sera tenu à la disposition du public du 5 février 2024 à 8h30 au 11 mars 2024 à 17h30, selon les modalités suivantes :

- en version papier en mairie de Sevrier aux jours et heures habituels d'ouverture, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle ;
- en version papier au siège du Grand Annecy (secrétariat de la direction de l'Aménagement), aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 jusqu'au 31 mars 2023 et du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 à compter du 1er avril 2023, sous réserve de nouvelles contraintes liées à un contexte national particulier), sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle ;
- en version numérique sur les sites Internet du Grand Annecy (www.grandannecy.fr) et de la Commune de Sevrier (<http://www.sevrier.fr/>), et sur la plateforme www.registre-dematerialise.fr/5059.

À cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site Internet du Grand Annecy est mis à la disposition du public au siège du Grand Annecy (secrétariat de la direction de l'Aménagement) aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 jusqu'au 31 mars 2023 et du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 à compter du 1^{er} avril 2023, sous réserve de nouvelles contraintes liées à un contexte national particulier), sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Le public pourra faire connaître ses observations et ses propositions jusqu'à la fin de la mise à disposition, selon les modalités suivantes :

- par courrier postal, à l'attention de Madame la Présidente, Grand Annecy – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX ;
- par inscription sur un registre papier, déposé dans les lieux suivants :
 - o en mairie de Sevrier, aux jours et heures habituels d'ouverture, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle,
 - o au siège du Grand Annecy (secrétariat de la direction de l'Aménagement), aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 jusqu'au 31 mars 2023 et du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 à compter du 1^{er} avril 2023, sous réserve de nouvelles contraintes liées à un contexte national particulier), sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle ;
- par inscription sur la plateforme www.registre-dematerialise.fr/5059.

Le dossier tenu à la disposition du public comprend :

- le dossier de modification n° 4,
- l'avis conforme rendu de l'autorité environnementale,
- les avis émis par les personnes publiques associées.

Un avis au public précisant l'objet de la modification n° 4 du PLU, les lieux, les jours et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations, sera publié dans un journal diffusé dans le département et affiché au siège du Grand Annecy et à la mairie de Sevrier. Il sera également mis en ligne sur le site Internet du Grand Annecy (www.grandannecy.fr). L'avis sera publié au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition du public et affiché dans le même délai pendant toute la durée de la mise à disposition.

À l'issue de cette mise à disposition, le registre sera clos et signé par Madame la Présidente du Grand Annecy ou son représentant. Le bilan de la mise à disposition sera présenté au Conseil communautaire qui se prononcera et délibérera sur le projet de modification n° 4, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Après avoir entendu l'exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- d'autoriser la mise à disposition du public du dossier de modification n° 4 du PLU de Sevrier suivant les modalités décrites ci-dessus ;
- d'autoriser la Présidente du Grand Anancy à exécuter la présente délibération et notamment à signer tout document administratif, technique ou financier relatif à cette opération.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie et sera publiée sur le site internet du Grand Anancy et affichée pendant un mois au siège du Grand Anancy et à la mairie de Sevrier.

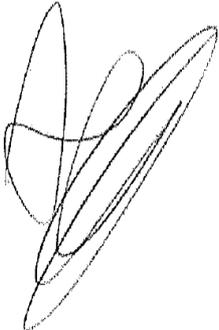
La présente délibération peut être contestée :

- soit par recours gracieux auprès de la Présidente du Grand Anancy adressé par écrit dans le délai de 2 mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ; cette démarche interrompt les délais de recours contentieux ; le délai de 2 mois pour saisir le juge recommencera à courir lorsque ce recours aura été rejeté de manière expresse ou implicite par l'administration ;
- soit en saisissant le Tribunal administratif de Grenoble d'un recours contentieux dans les 2 mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ; cette possibilité peut être exercée soit par voie postale, soit par l'application « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr).

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 91

Le Secrétaire de séance,



Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.